

**De :** Nathalie Cassivi [mailto:nathalie@ezee-atm.com]

**Envoyé :** 2011-07-07 16:40

**À :** Consultation-en-cours

**Objet :** pas d'accord avec la législation en cours.

Nous ne sommes pas des banques, toutes les transactions peuvent être suivies à la loupe grâce au rapport que l'on reçoit de façon mensuelle avec la compagnie avec laquelle nous faisons affaire. Les transactions et revenus sont déclarés à la fin d'année fiscale.

La provenance des fonds, pièces d'identité des chacun des actionnaires de la compagnie a été obligatoire pour avoir notre nouveau guichet. Même qu'un back check a été requis. Encore des frais, rien de plus ...

Merci de prendre notre frustration en considération,